

la nouvelle lettre

Directeur de la publication : J. GARELLO
Commission Paritaire : 0411G87909
ISSN : 1951-4727

N°995 du 25 Avril 2009

Hebdomadaire 1 €

EDITORIAL

LE TRAVAIL

Puisque cette Lettre vous parviendra à la veille de la Fête du Travail, parlons-en. C'est d'ailleurs un sujet qui ne me fatiguera pas : il faut économiser son travail, c'est une chose précieuse. Vous me pardonnerez sans doute cette poussée de fainéantise, et la masse de banalités que je vais vous asséner. Mais je n'ai pas voulu non plus user vos méninges, vous avez besoin de tous vos moyens pour défiler le 1^{er} Mai aux côtés de vos camarades syndiqués.

Le travail punition, rédemption, création ? Voilà déjà une interrogation décisive.

« Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front » : le travail est souvent pénible, il nous fait suer. Il est la punition de l'homme coupable du péché originel : au lieu d'un paradis sur terre, d'un monde d'abondance, nous voici condamnés à la rareté, c'est-à-dire à l'économie (« l'économie d'abondance » n'existe que dans les utopies). « Travaillez, prenez de la peine » : nous n'y coupons pas. Nous pouvons en tirer une première leçon : sachons accepter l'effort, car nous n'en serons jamais dispensés, il y aura toujours quelque rareté qui guette l'être humain, éternel insatisfait. Le travail ne cesse que lorsque le besoin disparaît.

Il est vrai, comme disait Bastiat, que depuis qu'ils ont été condamnés à gagner leur pain, les hommes ont aussi cherché à le gagner à la sueur du front des autres. Mais est-ce possible aujourd'hui, se demandait le grand économiste français ? Pendant de nombreux siècles, l'esclavage était une solution efficace, mais il est aujourd'hui aboli. Le vol est toujours pratiqué, mais il est dangereux, risqué et réprimé. Il ne reste, disait Bastiat, qu'un seul moyen simple : l'Etat, « cette fiction sociale à travers laquelle tout le monde cherche à vivre aux dépens de tout le monde ». Il est vrai que la pratique de la redistribution, base de la société d'Etat Providence, permet aux uns de profiter sans effort du travail des autres. La France est devenue un pays où prospèrent privilégiés et parasites, entretenus avec nos impôts, vivant de notre activité.

Se priver du travail est pourtant un mauvais calcul. Dans la vision chrétienne dominante à partir du Haut Moyen Age, l'homme au travail trouve dans son activité l'occasion de racheter le paradis perdu, de démontrer son aptitude à faire autrement, à se libérer de son enveloppe de pécheur, et à œuvrer pour son salut. Le travail devient rédempteur, il redonne à l'homme sa dignité. Il est vrai qu'un être humain sans travail a un sentiment d'exclusion : il ne participe pas à la vie commune, il ne peut exprimer son talent, il a perdu son droit naturel à l'initiative. Il a vite le sentiment d'être à charge, de ne pas être au niveau. C'est sûrement ce qu'il y a de plus dramatique dans le chômage, car s'il y a quelques chômeurs « professionnels », dont le travail consiste précisément à vivre du travail des autres, la grande majorité des chômeurs n'aspire qu'à retrouver un emploi qui lui redonnera sa place dans la société, dans l'entreprise, dans la famille. Le chômage est un scandale public, car d'une part il a pour origine essentielle les interventions publiques, et d'autre part il existe des moyens éprouvés de l'éliminer.

Le travail dont est privé le chômeur est l'occasion de créer, il traduit la vocation des hommes à « dominer la terre », c'est-à-dire à vaincre les raretés pour satisfaire les besoins humains. Créer de la richesse, c'est aller au devant de ce que veulent les autres, et l'échange est la base de l'économie : il met en œuvre les complémentarités entre tous les talents individuels. Dans l'échange le travail des uns se coordonne avec celui de autres grâce aux signaux de rareté ou d'abondance émis par le marché à travers les prix et les profits, signaux captés par les entrepreneurs, véritables coordonnateurs des activités destinées à l'échange. Le travail devient ainsi service. Créer c'est rendre service aux autres. J'aime bien ce slogan publicitaire : les besoins des uns font le travail des autres.

De ces visions du travail, peut-on en déduire que la « valeur travail » est la seule qui soit, peut-on en venir à un « travaillisme » très à la mode ? Voilà une autre interrogation décisive.

En fait, « le travail » est un terme ambigu. N'est pas travailleur seulement « celui qui travaille » (le salarié par opposition au patron, le retraité par rapport à l'actif, l'actif par rapport au chômeur). Nous sommes tous des travailleurs, en ce sens que nous menons tous une action humaine en relation avec les autres. Le travail n'a pas une valeur intrinsèque, il ne prend de valeur que par sa destination : faire quelque chose pour les autres.

Le marxisme et le travaillisme ne connaissent que deux statuts sociaux : celui du travailleur prolétaire et celui du capitaliste bourgeois. La lutte est engagée entre eux, ce que gagne l'un est perdu par l'autre : aliénation, exploitation, paupérisation. Leur erreur vient des économistes classiques anglais du XIXème siècle : un bien n'aurait de valeur que par le nombre d'heures de travail qu'il a coûté. Cette valeur travail serait donc objectivement mesurable. L'école française et notamment Frédéric Bastiat, a considéré la valeur d'un bien comme purement subjective, dépendant des besoins respectifs de celui qui le produit et de celui qui le consomme, et ne pouvant être révélé que dans les termes de l'échange. C'est le service échangé qui fait la valeur, pas le travail. La rareté est toujours subjective et circonstanciée. Un verre d'eau pure a plus de valeur à Tombouctou qu'à Evian, et à Evian même il a plus de valeur pour quelqu'un qui a soif que pour quelqu'un qui vient de boire.

Ainsi le 1^{er} Mai devrait-il être considéré comme la fête du service, ou la fête du marché. On considérerait peut-être enfin l'économie pour ce qu'elle est vraiment : non pas une lutte, mais une mutualité. Fin de mon travail.

Jacques Garelo

Conjoncture

LA CHINE, MOTEUR DE LA REPRISE ?

La reprise viendra un jour, nécessairement : les crises se terminent toujours. Ce qui est sûr, c'est que cette reprise ne viendra pas des plans de relance de la demande, ni de l'action des grands organismes internationaux comme le FMI. En revanche, tous les prévisionnistes s'accordent pour dire qu'elle devrait venir des pays émergents et en particulier de la Chine. Ce n'est pas un hasard, car ces pays émergents ont tout misé sur l'ouverture internationale et l'acceptation du libre marché. Dans une économie mondialisée, la reprise chinoise pourrait entraîner le reste du monde.

Contraste entre l'OCDE et le BRIC

Il y a les chiffres et il y a les commentaires. Il faut toujours être prudent du côté des chiffres et des prévisions économiques, en raison de la faiblesse des modèles utilisés. Mais lorsque les écarts sont énormes entre pays, il y a nécessairement un fond de vérité. Dans l'ensemble de l'OCDE (pays développés) la production (PIB) devrait reculer en 2009 de 3% selon la Banque Mondiale et de 4,3% selon l'OCDE. Pour 2010, les prévisions sont plus contrastées : croissance de 1,5% pour la BM, recul de 0,1% pour l'OCDE. Dans les deux cas, les Etats-Unis devraient s'en tirer mieux que la zone euro, ce qui est déjà une indication intéressante : c'est l'économie la plus souple, la plus adaptative, la plus flexible, qui limite le plus les dégâts.

Mais le contraste est surtout saisissant avec les pays émergents. La Chine, qui a connu 9% de croissance en 2008, devrait avoir encore 6,5% de hausse du PIB en 2009 et 7,5% en 2010 : on est loin de l'effondrement annoncé par certains, on est loin de la récession (qui implique une croissance négative, au moins deux trimestres de suite), ne parlons pas de la dépression annoncée par les plus pessimistes. La Chine n'est pas un cas isolé. L'Inde, autre géant économique de demain, aurait 4,0% de croissance en 2009 et 7,0% en 2010 : le redressement est sensible et on voit avec ces deux exemples que l'importance considérable de la population n'a pas empêché, au contraire, le dynamisme économique.

Si l'on termine le tour du BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine), on voit que la croissance y est moins brillante que dans les deux pays ci-dessus, mais meilleure qu'en Occident. Le Brésil connaîtrait une quasi-stagnation en 2009 (0,5%), mais une reprise sensible en 2010 (3,5%). La Russie est la plus touchée (-4,5% en 2009, soit une forte récession), mais reviendrait à 0 en 2010. Si l'on s'en tient aux quatre pays du BRIC, ceux qui s'en sortent le mieux sont ceux qui sont les plus ouverts aux échanges internationaux et ceux dans lesquels l'Etat intervient le moins dans le domaine économique. La Russie, encore très étatisée, fortement interventionniste, avec un grand nombre d'entreprises publiques, très protectionniste, le confirme a contrario. De la même façon, le discours très idéologique sur l'augmentation de l'écart entre pays riches et pays pauvres est particulièrement daté et n'a plus de sens aujourd'hui. Si un écart se creuse, c'est entre pays libres et pays non libres, comme le montrent les indices de liberté économique.

La Chine se redresse

Du côté cette fois des commentaires, nos confrères sont bien obligés d'accepter ces réalités : « Selon l'OCDE, la Chine se redresse, mais les économies industrialisées plongent », pour Le Monde, qui parle aussi, à propos de la Chine du « bon élève de l'économie mondiale ». Le Figaro fait le même constat : « La Banque mondiale voit déjà la Chine rebondir », parlant d'une « reprise de l'économie chinoise en milieu d'année ». Les Echos ne sont pas en reste : « La reprise chinoise devrait sauver une partie de la croissance asiatique ». C'est indiscutable et dès 2009, l'ensemble de l'Asie de l'Est connaîtra 5,3% de croissance.

Mais il nous semble que la Chine, l'Inde et les autres ne vont pas seulement tirer la croissance asiatique, mais toute l'économie mondiale : elles ne se contentent pas de vendre, elles achètent aussi. Bien entendu, les premiers signes de sortie de crise qui se manifestent ici ou là vont permettre aux keynésiens inconditionnels d'affirmer que ce redressement est dû aux plans de relance de la demande et aux déficits publics, sans oublier les politiques monétaires de faible taux d'intérêt. Ceux-là affirmeront que la différence entre 1929 et 2009, c'est que nous avons tiré les leçons de la grande dépression. C'est faux, car tous les historiens sérieux montrent que les politiques de relance des années 30, du type New Deal, ont aggravé la crise, et que celle-ci n'était pas résolue à la veille de la guerre.

Pourrons-nous monter dans le train de la reprise ?

Quelle est alors la différence entre 1929 et 2009 ? Patrick Chalmin, dont nous ne partageons pas toutes les analyses, a une remarque fort judicieuse : « Notre avantage sur nos devanciers, qui ont subi la crise de 1929, est que nous avons la Chine ». On peut élargir la perspective : la différence, c'est d'une part que nous avons les pays émergents, d'autre part que nous avons eu la sagesse, pour l'instant, en dehors de quelques crispations ponctuelles, d'échapper au protectionnisme.

Il est vrai qu'au niveau mondial, c'est aussi la diversité qui domine : pays en grandes difficultés, comme en Afrique, en raison de l'absence d'état de droit et de libertés économiques ; pays émergents, adaptatifs, qui surmontent les premiers la crise ; pays développés depuis longtemps, mais favorisant les libertés économiques (comme les USA, ou les pays européens hors zone euro) ; pays développés à économie administrée, à fort secteur public, à prélèvements obligatoires très élevés, comme la France.

La reprise sera donc tirée par les pays émergents. Mais profitera-t-elle à tous ? Globalement, oui, par le biais de la reprise future des échanges internationaux. Mais certains seront plus aptes que d'autres à y répondre. En France les rigidités administratives, sociales et fiscales, sont telles que nous aurons du mal à monter dans le train mondial de la reprise. En 2010, rester sur le quai signifierait stagnation, chômage, déficit budgétaire et dette publique. Nous sommes engagés dans une politique de relance sans issue, il serait temps d'en venir le plus tôt possible à libéraliser notre économie.

Jean-Yves Naudet

« L'EXCEPTION D'INCONSTITUTIONNALITE »

A bien des égards la France s'écarte de l'état de droit chaque jour davantage. Nous le dénonçons et nous le déplorons assez souvent dans nos colonnes. Cependant, nous devons également saluer les quelques progrès qui sont faits actuellement dans le sens de la défense des droits individuels. Le gouvernement et le législateur se proposent en effet de donner une suite intéressante à la loi du 23 juillet dite de « modernisation des institutions », en élargissant le champ du contrôle de constitutionnalité.

Rappelons tout d'abord que ce contrôle est une arme puissante pour éviter les abus du pouvoir législatif. La législation, faite des textes votés par le Parlement et promulgués par le Président, ne peut se confondre avec le droit, car elle peut très bien supprimer certains droits fondamentaux de la personne humaine, comme le droit à la vie, à la propriété ou à la liberté. Une constitution est faite pour limiter ces dérapages, et tenir la législation dans le strict respect du droit. On ne doit pas être soumis à « la force injuste de la loi », ce n'est pas parce qu'une majorité de parlementaires a voté un texte qu'elle peut balayer les droits personnels.

La Constitution de la V^{ème} République fait partie d'un bloc comprenant, entre autres, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. La Déclaration a donc autant d'importance que le corps de la Constitution, et le changement envisagé aujourd'hui consiste à mettre l'article 61-1 de la Constitution en accord avec ce principe. Cet article traite du contrôle. La question en jeu est celle-ci : qui doit juger de la conformité ou non de la loi aux droits fondamentaux ? C'est le rôle des Cours Suprêmes, en France du Conseil Constitutionnel. Un des rares progrès constitutionnels en 1974 avait consisté dans l'élargissement de la saisine : le Conseil peut être saisi par 60 parlementaires. S'il juge la loi votée contraire à la constitution et notamment aux droits fondamentaux, elle doit être abrogée en tout ou partie.

Mais quid des lois antérieures à 1974, ou mieux encore des textes pour lesquels les parlementaires ne saisissent pas le conseil ? C'est là que la réforme en cours ouvre une porte intéressante. Désormais le Conseil Constitutionnel pourrait être saisi à l'occasion de procès intentés devant les tribunaux administratifs et judiciaires. La question de constitutionnalité pourrait être soulevée au cours de toute instance, devant toute juridiction (sauf les cours d'assises). La juridiction saisie du litige procéderait à un premier examen, pour vérifier s'il y a un minimum de consistance et, si c'est le cas, elle renverrait la question de constitutionnalité à la juridiction suprême dont elle relève (Conseil d'Etat ou Cour de Cassation). Si la disposition contestée soulevait une question nouvelle ou présentait une difficulté sérieuse, le Conseil d'Etat ou la Cour de Cassation saisirait à son tour le Conseil Constitutionnel. Le délai pour résoudre la difficulté devrait être assez rapide, trois mois devant les cours suprêmes et trois mois devant le conseil.

On peut déplorer l'apparente complexité du système, mais il fallait aussi éviter que le Conseil ne soit saisi en permanence pour n'importe quoi. On peut aussi regretter que la saisine du Conseil ne puisse intervenir que dans le cadre d'un procès engagé, ce qui interdit à tout citoyen, en dehors du cas d'une procédure, ou à tout groupe de citoyens, de contester une loi qui porterait atteinte à ces droits. Mais c'est indiscutablement un progrès de l'état de droit. Elément encourageant : le droit fiscal, en particulier, pourrait ainsi être en partie remis en cause... Le Conseil Constitutionnel pourrait ainsi marcher sur les traces de la Cour Suprême Allemande (de Karlsruhe) ; elle a abrogé la loi sur l'impôt sur les grandes fortunes, revenant à confisquer plus de 50% du revenu, elle a jugé qu'il s'agissait d'une atteinte au droit de propriété. Bien sûr, le verrou n'est pas toujours fiable, compte tenu de l'arbitraire dans la composition des conseils, et aussi parce que les parlementaires ne saisissent pas toujours le conseil. Mais on peut se féliciter de voir que nos dirigeants tournent enfin le dos à la fameuse doctrine du socialiste Laignel : « vous avez juridiquement tort car vous êtes politiquement minoritaires ». Le dernier mot ne doit pas être laissé à la politique, mais au droit.

ET MAINTENANT, LE GRENELLE DE LA MER

Après le succès, pour ne pas dire le triomphe, du Grenelle de l'environnement, qui va continuer pendant des mois, voici maintenant en parallèle le Grenelle de la mer. Il vient d'être lancé par le ministère de l'écologie, qui en a arrêté le calendrier. Les Français « entreront dans le débat » grâce à une vaste consultation nationale. Une table ronde finale aura lieu fin juin, début juillet, à la recherche de propositions concrètes pour « favoriser une grande politique de la mer et du littoral et inscrire les activités maritimes dans une perspective durable », selon le ministère.

D'ores et déjà, quatre groupes de travail ont été créés, qui fonctionnent déjà et rendront leur copie fin mai. Ils vont réunir des représentants de l'Etat, des élus, des syndicats, des employeurs et des associations (ce dernier terme signifiant des écologistes). 200 experts vont y travailler. Les groupes de travail portent sur « La délicate rencontre entre la terre et la mer », « Entre menaces et potentiels, une mer fragile et prometteuse d'avenir », « Partager la passion de la mer » et « Planète mer : inventer de nouvelles régulations ». Ces titres nous paraissent plus poétiques qu'opérationnels, sauf le quatrième, qui annonce, hélas, la couleur.

La secrétaire d'Etat à l'écologie a annoncé qu'il faudrait être « ultra-crétif » car « il y a tout à inventer » : du passé faisons table rase. Les moyens sont illimités selon J-L Borloo ; « Si vous avez besoin de faire trois fois le tour de la terre, faites-le ». Les participants sont aussi people que possible, d'Erik Orsenna à la navigatrice Isabelle Autissier, en passant par le chanteur Antoine ! Chacun a son idée de stratégie « en rupture avec le passé ». En « finir avec la loi de la jungle ».

Tout cela pose quand même quelques questions. D'abord, on semble oublier que la politique dans ce domaine, par exemple pour la pêche, se décide au niveau européen. Ensuite, il est tout à fait vrai que la mer pose de vrais problèmes : l'épuisement d'un certain nombre de ressources halieutiques est une réalité, il y a bien parfois une surexploitation. Les questions de pollution également peuvent se poser ici ou là. Les enjeux sont importants, compte tenu du rôle majeur des océans. Mais qu'a-t-on fait pour y répondre ? On a réglementé, fixé des quotas, pondu des textes plus ou moins contraignants ou accordé des subventions ruineuses.

Nous sommes d'accord avec les participants sur un point : il faut effectivement rompre avec le passé dans ce domaine. Mais pour nous, cela veut dire l'inverse de ce qu'ils réclament : rompre avec le passé, c'est rompre avec les réglementations, les régulations, les quotas. C'est faire appel à la seule technique qui vaille dans ce domaine, l'écologie de marché, alors que tous les intervenants veulent une écologie politique.

Oui, il y a un risque de surexploitation des ressources halieutiques. Pourquoi ? Parce que les bancs de poisson n'appartiennent à personne. Déterminons des droits de propriété, exclusifs et transférables, et les sociétés de pêche feront un usage rationnel de ces droits : aucun propriétaire n'a intérêt à détruire sans retour sa propriété, il cherche au contraire à la gérer de manière à ce qu'elle se renouvelle et continue durablement à porter des fruits. On ne gaspille que ce qui n'appartient à personne et on ne gère bien que ce qui nous appartient en propre : Aristote et Saint Thomas d'Aquin l'avaient déjà démontré. Chaque fois qu'on a instauré des droits de propriété, le gaspillage a disparu.

Il en va de même pour les questions de pollution : il y a dégradation de l'environnement parce que les droits de propriété sont ici inexistantes ou mal définis. L'exemple des marchés de droits à polluer montre que les procédures marchandes sont plus efficaces que les procédures réglementaires. Qui fera des propositions en ce sens ?

La France a le deuxième espace maritime du monde ; elle se doit donc de donner l'exemple. Une nouvelle fois, elle va se lancer à corps perdu dans la régulation étatique et la proposer à nos partenaires, ce qui ne fera qu'aggraver la situation. Ici comme ailleurs, c'est l'Etat qui gaspille et le marché qui préserve. Mais l'aveuglement idéologique est tel qu'il obscurcit cette évidence.

MOLDAVIE : MOSCOU TIRE LES FICELLES

L'actualité attire l'attention sur la Moldavie, secouée par une crise entre les communistes au pouvoir et l'opposition. L'histoire de ce pays a toujours été complexe. Géographiquement, il se situe entre la Roumanie et l'Ukraine, non loin de la Mer Noire ; c'est un pays de 4 millions d'habitants, grand comme la Belgique. Les Russes ont longtemps cherché à mettre la main sur cette principauté indépendante, rattachée plus tard à la Roumanie. Après la révolution bolchevique, le pays devient une région socialiste soviétique autonome moldave rattachée à l'Ukraine, alors soviétique. Après la seconde guerre mondiale, l'URSS annexe à nouveau le territoire et pratique une intense colonisation slave. Il faut attendre 1991 pour que la république de Moldavie retrouve son indépendance.

Cependant, les Russes ont toujours veillé au grain, poussant une partie de la Moldavie à réclamer son rattachement à la Russie (la Transnistrie, devenue place forte de l'armée russe). La Russie fait pression, menaçant de couper le gaz et l'électricité, et considère la Moldavie comme relevant de sa sphère d'influence exclusive, alors que les Moldaves rêvent d'adhérer à l'Union européenne. Moscou soutient le parti communiste, présidé par un russophone, qui dirige le pays, Vladimir Voronine. C'est dans un climat très tendu que les élections d'avril 2009 semblent donner à nouveau la victoire aux communistes, tandis que l'opposition dénonce les truquages électoraux du PC au pouvoir.

Mais Voronine a paru plusieurs fois hésiter entre Moscou et l'Ouest et, élu en 2001 sur un programme pro-russe, il s'était tourné vers l'Union européenne en 2003, puis s'est à nouveau rapproché de Moscou par peur de manquer d'approvisionnement en énergie. Moscou tire donc les ficelles pour profiter du mécontentement de l'opposition, qui pense que les élections de 2009 ont été manipulées, et pour infiltrer les manifestations et consolider le pouvoir du PC, en resserrant les liens avec Moscou. L'explosion de mécontentement sert Moscou, qui veut obtenir du pouvoir un plan de règlement russe sur la Transnistrie, avec une fédéralisation de la Moldavie, c'est-à-dire « une parodie d'Etat moldave contrôlé militairement par la Russie ».

La corruption est à son comble, la pauvreté extrêmement importante (un médecin gagne 120 euros par mois), les médias sont contrôlés à plus de 85% par les communistes, et la répression féroce. Les médias montrent des images de destruction en accusant l'opposition de tout casser. Le pouvoir utilise vis à vis de l'opposition et des manifestants un vocabulaire typiquement stalinien : il s'agit d'un complot mené « par des forces subversives étrangères qui ont tenté un coup d'Etat à l'aide d'éléments criminels et de représentants du monde interlope... ». Le PC fait régner la peur sur le pays, ce qui n'a pas empêché de nombreux manifestants de défiler dans les rues. Des centaines de jeunes ont été arrêtés. Les violations des droits de l'homme sont permanentes. Et les urnes ont manifestement été bourrées. Certains pensent que « 400 000 morts ont voté ».

Le cadavre d'un jeune de 23 ans, interpellé la veille, a été retrouvé dans la rue. Cela n'a pas empêché le président Voronine, qui avait tout de même été ministre de l'intérieur à l'époque des soviets, ce qui en dit long, de dénoncer « des fascistes ivres de colère ». Une procédure pénale pour atteinte à la sûreté de l'Etat a été ouverte contre les dirigeants de l'opposition, des enseignants sont menacés de licenciement, des journalistes agressés, des étudiants arrêtés. Quant aux manifestants, il est clair que des membres de la police en civil et des services secrets se sont mêlés à eux, les poussant à commettre des dégâts, pour faire se retourner l'opinion. On a même vu des policiers en uniforme transporter des pavés. Bref, des observateurs européens affirment que « ce qui s'est passé ressemble à un remake de l'incendie du Reichstag en 1933 ».

Rien de tel pour faire accepter une dictature stalinienne, pour remettre un peu d'ordre. Les staliniens, comme les nazis en 33, sont spécialistes de ces opérations de désinformation. Au-delà de ces questions politiques, c'est la démocratie et la liberté qui se joue. Mais c'est aussi la question de la sphère d'influence russe, qui surveille son « arrière-cour », comme on l'a déjà vu en Ukraine ou en Géorgie. Et la Russie n'hésite pas, pour asseoir son influence, à s'appuyer sur les vieux chevaux de retour staliniens. Voilà qui est très éclairant.

FAUT-IL SUPPRIMER LE BOUCLIER FISCAL ?

La bataille du bouclier fiscal est ouverte. Il y a un moment que certains, et pas seulement à gauche, donnent des coups de boutoir contre ce plafonnement à 50% du revenu de la somme de trois impôts (ISF, IRPP et impôts locaux). Le Monde, comme d'habitude, relance le débat, en interrogeant divers parlementaires. Mais le débat était ouvert dès la crise financière, au nom de la « solidarité ». La réponse de Nicole Bricq, sénatrice PS de la Seine-et-Marne et vice-présidente de la commission des finances, résume toutes les sottises qu'on peut lire sur le sujet.

« Il faut le supprimer. Car il fonctionne comme un éteignoir du seul impôt progressif de notre système fiscal, l'impôt sur le revenu. Il l'étouffe complètement par le haut puisqu'il permet quasi mécaniquement aux contribuables disposant des plus hauts revenus de s'exonérer des hausses à venir de la fiscalité. Or la progressivité de l'impôt sur le revenu est un gage de justice. L'impôt sur le revenu, inspiré des articles 13 et 14 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, est rattaché à notre histoire fiscale et à notre histoire tout court. La droite défend l'impôt-échange et voit dans le bouclier fiscal un contrat que l'individu passe avec l'Etat. La gauche, pour sa part, considère l'impôt sur le revenu comme un instrument au service de la solidarité. Il s'agit d'un clivage de fond. Le bouclier fiscal est le dernier avatar d'une marche engagée depuis 2002 et qui consiste (...) à réduire l'impôt sur le revenu comme une peau de chagrin pour le transformer en flat tax ». Bref il faudrait saisir l'occasion de la crise pour supprimer « ce boulet », comme le demande d'ailleurs une partie de la majorité.

Tout ce morceau de bravoure, partagé par une partie de la droite, serait à décortiquer. L'article 13 de la déclaration des droits de l'homme précise que la contribution commune « doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés respectives ». On ne voit pas en quoi cela implique une progressivité ; cela fait plutôt penser à un taux fixe, donc à la flat tax, chacun payant un pourcentage donné de son revenu : celui qui gagne dix fois plus paie dix fois plus : c'est cela « en raison de leurs facultés respectives ». D'ailleurs jamais, pendant plus d'un siècle, cet article n'a été interprété en faveur de la progressivité. Elle n'a été introduite par Caillaux qu'au cours de la première guerre mondiale, et encore au taux de 2% maximum !

Ensuite, on oublie un peu vite l'article 17 de la même déclaration de 1789, qui parle, à propos de la propriété privée, d'un « droit inviolable et sacré ». A lire les socialistes de tous bords, on pourrait croire que ceux qui ont gagné de l'argent l'ont volé et ont donc commis une injustice, que l'impôt progressif vient réparer. Or si un contribuable gagne plus qu'un autre, c'est qu'il a plus travaillé ou plus entrepris ou plus créé ou rendu des services jugés plus utiles. Il n'a rien volé à personne et reprendre une part disproportionnée de son revenu, a fortiori plus de la moitié, c'est une atteinte radicale à son légitime droit de propriété, ce que d'ailleurs bien des Cours suprêmes chargées de faire appliquer les droits fondamentaux ont reconnu.

Le principe du bouclier fiscal avait été mis en place (à propos de l'ISF) en 1988 par le gouvernement socialiste de Michel Rocard, et la droite n'a fait qu'en généraliser le principe, en abaissant le taux à 50%. Mais il faut savoir que c'est parce qu'elle n'a pas eu le courage de supprimer cet impôt archaïque, qui n'existe plus ailleurs, qu'elle a mis en place le bouclier fiscal, pour en limiter les effets les plus pervers. Veut-on, en supprimant le bouclier, revenir à la situation dite du « syndrome de l'Ile de Ré », dans laquelle certains contribuables payaient plus de 100% de leur revenu en impôts ? Tout prendre, ce serait non seulement l'injustice suprême, mais aussi une absurdité, les contribuables fuyant à l'étranger : qui va travailler pour rien ? Où est la justice, invoquée par les socialistes de gauche et de droite ? Dans la spoliation du revenu légitimement gagné ? Prendre la moitié de ce que gagne quelqu'un, ce n'est pas de la solidarité, c'est de la spoliation. Puisqu'on nage en plein socialisme, écoutons le socialiste Proudhon : « *L'impôt progressif se résout, quoi qu'on fasse, en une défense de produire, en une confiscation, à moins que ce ne soit, pour le peuple, en une mystification. Ce serait l'arbitraire, sans limite et sans frein, donné au pouvoir sur tout ce que le droit moderne a affranchi des atteintes du pouvoir, la liberté, le travail, l'industrie, l'invention, et l'échange, la propriété, le crédit, l'épargne, si ce n'était la plus folle et la plus indigne des jongleries* ».

LIVRET A : ARBITRAIRE ET FAUX PRÉTEXTES

Une nouvelle fois, le taux de rémunération du livret A va changer. Dès le 1^{er} mai, il sera à nouveau réduit, passant de 2,5% à 1,75%, son plus bas niveau historique, alors qu'il était encore de 4% il y a peu.

En soi, bien entendu, il est normal que les taux, débiteurs ou créditeurs, varient, si c'est pour traduire les indications d'un marché libre. Rien de tel pour le livret A. Certes, il a été partiellement libéralisé : il est désormais ouvert à la concurrence, n'importe quelle banque pouvant délivrer de tels livrets. Mais, pour le reste, on est toujours dans l'arbitraire : arbitraire de la défiscalisation, qui ne joue que pour ce livret A et jusqu'à un certain plafond (15 300 euros), étant entendu que chacun ne peut avoir qu'un livret A. Arbitraire dans l'utilisation des sommes récoltées, qui doivent aller pour l'essentiel à la Caisse des Dépôts et au financement du logement social. Enfin et non le moindre, arbitraire dans la fixation des taux de rémunération. Officiellement, ceux-ci ne sont plus administrés par le Ministère de l'Economie mais leur nouveau système de calcul, très complexe et intégrant des paramètres comme l'inflation et les taux européens moyens, ne peut passer pour un prix de marché. Les taux demeurent soumis à une règle arbitraire, et non à la loi de l'offre et de la demande.

L'arbitraire est accru par le fait que cette règle de calcul n'est même pas respectée par les autorités monétaires. La dernière fois, elle aurait dû conduire à passer de 4% à 2% ; le gouvernement a choisi 2,5%. Pour cette fois-ci la formule donnait un taux de 1%. Le gouverneur de la Banque de France, qui donne un avis après le calcul effectué suivant la règle, a pensé que la baisse était trop brutale et a proposé 1,75%, chiffre finalement retenu par le gouvernement. On le voit : les savants calculs sont inutiles, le gouvernement fait ce qu'il veut. Cependant, comme l'Etat est bienveillant, il prend soin des épargnants et leur fait remarquer que la chute aurait pu être plus lourde. Comme le dit Christine Lagarde, « c'est encore un gain net pour les épargnants par rapport au taux d'inflation ». Madame est bien généreuse.

Si la fixation du taux est arbitraire, les prétextes pour le justifier le sont tout autant. Il y a certes le recul actuel de l'inflation, mais ce n'est que du provisoire. En cas (probable) de retour de l'inflation, remontera-t-on aussi vite qu'on a baissé ? Il y a ensuite la tendance mondiale à la baisse des taux. Mais elle est artificielle, et traduit la volonté politique de réduire le plus possible le taux du crédit, un taux zéro devant provoquer une relance. On dit encore : le livret A finance surtout le logement social, baisser le taux, c'est améliorer le logement. Mais est-ce pour construire des HLM que les gens mettent de l'argent sur leur livret A ?

Enfin, dernier argument massue : il s'agit ni plus ni moins de pénaliser l'épargne ! Christian Noyer, membre du Conseil des Gouverneurs de la BCE et responsable de la Banque de France, déclare « une baisse des taux du livret A est nécessaire au soutien de l'économie française ». C'est du pur Malthus, repris par Keynes : l'épargne est vue comme contraire à la croissance. Pourquoi dans ces conditions ne pas l'interdire et réinventer la « monnaie fondante » de Silvio Gesell ? On met une date sur des billets de banque et chaque jour ils perdent de la valeur.

AU SOMMAIRE DU N°995 :

EDITORIAL : Le travail pp. 1-2

CONJONCTURE : La Chine moteur de la reprise pp. 2-3

ACTUALITÉ QUI NOUS FAIT RÉFLÉCHIR : L'exception d'inconstitutionnalité p. 4 - Et maintenant : le Grenelle de la mer p. 5 - Moldavie : Moscou tire les ficelles p. 6 – Faut-il supprimer le bouclier fiscal ? p. 7 – Livret A : arbitraire et faux prétextes p. 8.

ABONNEMENT DE 1 AN (40 Numéros) : € 40.00.

ABONNEMENT DE SOUTIEN (UN AN) : € 95.00.

LIBERTE ECONOMIQUE ET PROGRES SOCIAL

35 Avenue Mac Mahon - 75017 PARIS - Tél. : 01 43 80 55 18

www.libres.org